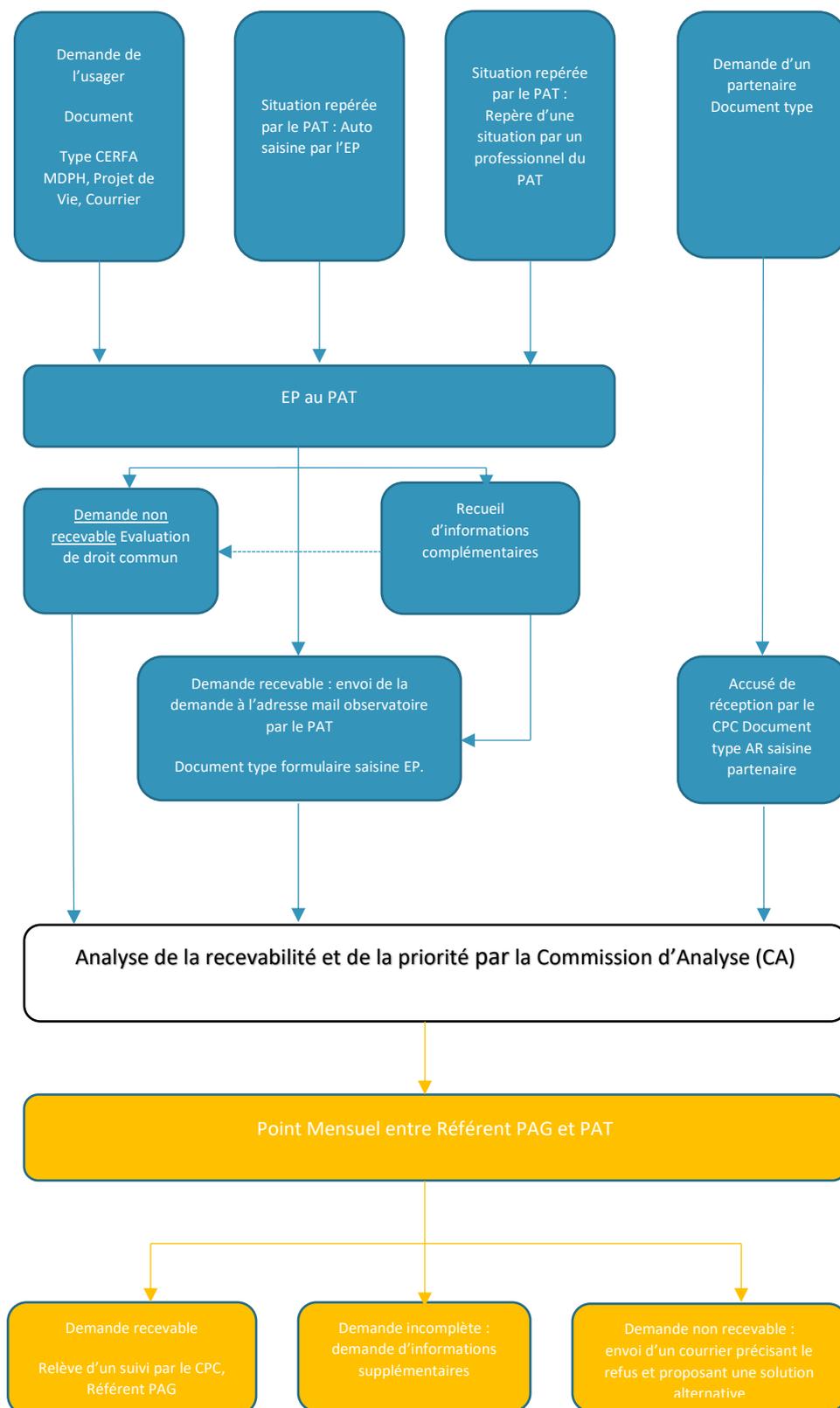


Réception de la demande de DIH/DOP (GOS/PAG)

Envoi des formulaires de saisine sur l'adresse mail : observatoiremda78@yvelines.fr



Demande usager :

Réception des demandes sur la boîte Observatoires La demande sera étudiée en commission d'analyse et fera ensuite l'objet d'une orientation soit vers le CPC, le PAT ou le PCPE (afin qu'une évaluation des besoins soit réalisée par ce dernier) Le PAT sera alors informé de cet envoi vers le PCPE.

Réception demande par le CERFA, projet de vie, courrier, mail au PAT :

Le PAT étudie en EP la pertinence. Si la situation relève d'un des dispositifs, il envoie à l'adresse mail observatoire la fiche de saisine avec le dernier GEVA rédigé. Il indique dans le contenu du mail le Nom, Prénom, N° de classothèque

Situation repérée par le PAT :

Détection de la situation à risque au cours de l'EP ou par un professionnel du PAT, l'EP étudie la situation avant envoi à la commission d'analyse.

Toutes les demandes de PAG faite par la famille arrivant en EP : est étudiée en EP avant envoi à la commission d'analyse.

Demande émanant de la CDDPAH relève d'une autosaisine

Demande de mise en place d'un GOS 2 : relève d'une autosaisine

Demande d'un partenaire :

Si la demande comporte une fiche de saisine, un mail d'accusé de réception lui sera fait par la boîte Observatoire

Si la demande ne comporte pas de fiche de saisine, un mail type sera fait par la boîte mail Observatoire, au partenaire pour lui demander de la compléter. Un mail d'accusé de réception lui sera fait dès réception de la fiche de saisine par la boîte Observatoire

Commission d'analyse Les coordonnateurs de parcours complexes(CPC) et le pôle DIH compose cette commission. En Amont, les CPC prendront les renseignements suivants : orientations médico-sociale, réponse faites par les ESMS, partenaires intervenants, actions engagées ou en cours. Elle se tient tous les mercredis avec présence d'un représentant d'un PAT.

Demande recevable : Réunion avec les PAT pour retour par les CPC. Si relève d'un CPC : le CPC gère tout (retour au partenaire émetteur, évaluation, invitations, rencontres pré GOS, GOS,...) en mettant le PAT et Sylvie GAGNET en copie. Le CPC est le référent PAG de la situation. La venue du PAT au GOS est souhaitable.

Demande incomplète :

Toutes les demandes affectées par un usager, le référent PAG fera les demandes de pièces complémentaires Toutes les demandes effectuées par un partenaire, la commission d'analyse prendra contact avec ce dernier pour lui demander les pièces complémentaires

Analyse de la situation de l'USAGER

